

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Egalité, Fraternité.

ADMINISTRATION DES POSTES.

AVIS AU PUBLIC.

TAXE DES LETTRES.

Le public est prévenu qu'à dater du 1^{er} Janvier 1849, la taxe des lettres établie d'après la distance parcourue est supprimée et remplacée par une taxe fixe et uniforme de 20 centimes pour toute lettre circulant à l'intérieur, dont le poids n'excédera pas 7 grammes et demi, et quelle que soit la distance à parcourir dans toute l'étendue de la France, de la Corse et de l'Algérie.

Au-dessus du poids de 7 grammes et demi et jusqu'à 15 grammes, les lettres seront taxées à 40 centimes.

Au-dessus de 15 grammes et jusqu'à 100 grammes, la taxe est invariablement fixée à un franc. Les lettres ou paquets dont le poids dépassera 100 grammes supporteront un supplément de taxe de un franc pour chaque 100 grammes ou fraction de 100 grammes excédant.

Le décime de voie de mer, qui est appliqué aujourd'hui aux lettres de la France pour la Corse et l'Algérie, est supprimé. La taxe de ces lettres sera la même que celle des lettres circulant dans l'intérieur de la France.

La taxe des lettres adressées aux sous-officiers, soldats et marins, présents sous les drapeaux et pavillons, se trouve naturellement réduite de 25 centimes à 20 centimes. Ces lettres rentrent dans le droit commun.

Il n'est rien changé aux taxes actuelles des lettres d'une ville pour la même ville ou d'une commune pour la même commune.

Les lettres recommandées ou chargées seront soumises au double port, c'est-à-dire 40 centimes par lettre simple pour toute la France. Elles devront être affranchies d'avance.

Le public reste libre d'affranchir ou de ne pas affranchir ses lettres ordinaires, cependant, pour faciliter l'usage de l'affranchissement et pour éviter aux concitoyens les déplacements auxquels le mode actuel de l'affranchissement les oblige, l'Administration fera vendre, au prix de 20 centimes, de 40 centimes et d'un franc, des timbres ou cachets dont l'apposition sur une lettre suffira pour en opérer l'affranchissement dans toute l'étendue de la République. Chaque citoyen pourra ainsi, au moyen de ces timbres-cachets, affranchir ses lettres sans être obligé d'en acquitter le port en argent dans les bureaux de poste.

Ces timbres consistent dans une petite estampe représentant une tête de la Liberté, imprimée en encre rouge, bleue ou noire, sur un papier dont le revers est enduit d'une légère couche de gomme. Le prix de chaque timbre se distingue par la couleur de l'encre. Pour affranchir une lettre, il suffira donc d'humecter le côté du timbre qui est enduit de gomme, et de l'appliquer sur l'adresse de la lettre, que l'on peut ensuite jeter à la boîte en toute confiance et sans autre formalité. Si l'envoyeur place sur sa lettre le timbre représentant une taxe moindre que comporte le poids de la lettre, l'Administration appliquera à la lettre mal affranchie un supplément de taxe qui devra être acquitté en argent par le destinataire.

Les lettres pesant plus de 100 grammes s'affranchissent également au moyen de timbres, en appliquant autant de timbres (taxe de un franc) que la lettre contient de poids de 100 grammes ou fractions de 100 grammes.

Les lettres chargées ou recommandées devront toujours être présentées aux bureaux de poste pour y être soumises aux diverses formalités que leur mode d'expédition comporte. L'affranchissement de ces lettres sera fait au bureau par l'agent des postes qui les recevra, et qui appliquera lui-même les timbres destinés à en opérer l'affranchissement.

La vente des timbres aura lieu dans tous les bureaux de poste de France, de la Corse et de l'Algérie, par le moyen des agents des postes de tous grades, et seulement par les agents des postes. Les facteurs chargés de la distribution des lettres devront être pourvus d'un certain nombre de timbres d'affranchissement des trois couleurs, afin que tous les citoyens, tant dans les villes que dans les communes rurales, puissent partout et à tout moment s'en procurer facilement et sans frais supplémentaires d'aucune espèce.

Les timbres d'affranchissement seront vendus au public, soit dans les bureaux de poste, soit par les facteurs en tournée, au prix nominal des taxes qu'ils représentent, c'est-à-dire 20 centimes, 40 centimes et un franc. L'Etat prend à sa charge tous les frais de fabrication, de transport et de distribution.

Les gros chiffres, prenez le temps de les analyser

Prenez un catalogue de ventes sur offres et observez bien le prix des oblitérations G.C. de nos classiques. Certains sont élevés, mais cela s'explique par leur niveau de rareté. Comment s'y retrouver parmi les quelque 6 000 oblitérations « gros chiffres » ? Cet article devrait vous aider, à condition de vous procurer ensuite des ouvrages spécialisés.



Des couleurs qui mettent en valeur les G.C. : rouge avec le 80 c Cérés de 1871, bistre avec le 10 c Empire lauré et orange avec le 40 c Empire lauré

Comme nous l'avions évoqué dans notre article précédent paru dans le numéro daté mars, c'est fin 1862 que tous les bureaux français et étrangers reçoivent les cachets oblitérant gros chiffres (G.C.) avec leur nouveau numéro d'ordre (un ou plusieurs exemplaires selon la taille du bureau). En 1862, ce sont 4 409 G.C. qui sont attribués. La nouvelle nomenclature comprend 4 301 bureaux français (le n°1 correspondant à Abbeville), 79 bureaux d'Algérie, d'Aboukir (n° 5000) à Valmy (5078) et 29 bureaux à l'étranger, d'Alexandrette (5079) à Tunis

(5107). Les numéros restés vacants (entre 4301 et 5000) sont destinés aux bureaux français à créer ultérieurement. Le premier sera Saint-Just-Haute-Vienne fin 1862. Si officiellement ces nouveaux cachets sont disponibles au 1^{er} janvier 1863, on trouve des G.C. d'Algérie dès juillet 1862, la première date connue en métropole étant le 23 octobre 1862. Une découverte récente que nous avons évoquée dans ce magazine. Réunir une collection générale de G.C. avec ses plus de 6 000 numéros tient de la gageure, d'autant que certains sont pratiquement introuvables. Cette collection serait aussi inabordable d'un point de vue financier que fastidieuse à réaliser. La plupart des amateurs se limite à la collection de leur région avec l'espoir d'être un jour complet. Pour les ambitieux et les collectionneurs disposant de ressources financières conséquentes il y a les G.C. très recherchés d'Algérie, des bureaux français à

l'étranger mais également d'Alsace-Lorraine. De façon générale, l'état du timbre n'est pas primordial, il peut être légèrement abîmé, défraîchi ou décentré. Ce qui est important, c'est que le G.C. soit bien lisible, complet et bien encré. On trouve le plus souvent les G.C. sur les timbres de couleur bleue correspondant au tarif de la lettre simple. Ils sont donc courants sur les 20 c Empire non lauré et lauré, 20 c Cérés Siège et Bordeaux et 25 c République. L'inconvénient de cette couleur est qu'elle ne rend pas toujours très lisible le G.C. Sur les couleurs plus claires en revanche, cela va nettement mieux ! Il ne vous reste plus à présent qu'à prendre connaissance des G.C. mentionnés dans cet article et de vous plonger dans vos albums ; qui sait, de bonnes surprises vous attendent peut-être.

Pour aller plus loin

Ne manquez pas l'interview de Jean-François Baudot sur TV TIMBRES www.timbresmag.com Vincent Pothion *Nomenclature des bureaux de poste français 1852-1876. Petits chiffres et gros chiffres cotés.*

A suivre
Nicolas de Pellinac

1 Quelques repères

Petits chiffres

- ◆ 1852 : tous les bureaux de France – sauf ceux de Paris – reçoivent un cachet oblitérant « losange de points » avec chiffres au centre (se reporter à *Timbres magazine* de mars dernier). Chaque bureau est affecté d'un numéro qui prend en compte le classement alphabétique. La nomenclature compte alors 3 703 numéros classés d'Abbeville (n°1) à Yvre-l'Évêque (n° 3 703).
- ◆ Les bureaux à l'étranger (Algérie comprise) reçoivent eux aussi leurs cachets petits chiffres (P.C.). 36 numéros sont attribués en 1852 à partir du numéro 3 704 (Alexandrie - Egypte).
- ◆ Entre 1852 et 1862, la Poste attribue des numéros supplémentaires aux nouveaux bureaux créés. Le premier est Appoigny (Yonne) qui reçoit le numéro 3 740 juste après le dernier bureau à l'étranger dans la nomenclature initiale (Tlemcen - Algérie n° 3739).
- ◆ 764 bureaux sont ainsi créés en l'espace de dix ans, ce qui perturbe le classement alphabétique. Il est donc décidé d'éditer une seconde nomenclature marquée par l'arrivée des G.C.

Gros chiffres

- ◆ 1^{er} janvier 1863 : apparition officielle des G.C. mais on en trouve sur le courrier dès 1862.
- ◆ G.C. supplémentaires de France : la première série couvre les numéros 4362 à 4990. La seconde série de 1869 couvre les numéros 6000 à 6449.
- ◆ 31 mars 1876 : fin des G.C.

2 Les petits chiffres des gros chiffres

La mise en service des G.C. n'a pas eu pour conséquence d'entraîner la suppression des cachets précédents. Au lieu de mettre les P.C. au rebut, la Poste décide de les utiliser en cachets de secours ou d'appoint. Le service du matériel les récupère donc à Paris puis les réexpédie à tous les bureaux en fonction de leur

nouveau numéro d'ordre. C'est ainsi que – à titre d'exemple – Montpellier (G.C. n° 2 502) récupère le P.C. précédemment attribué à Pont-de-Montvert qui prend le G.C. n° 2936. Ces P.C. ayant servi à l'époque des G.C. sont appelés par les collectionneurs : « petits chiffres des gros chiffres ».



Un petit chiffre de gros chiffre sur une paire du 10 c Bordeaux.



Belle paire en tête-bêche (vente Baudot, mise à prix 500 €).



Superbe 5 francs gris-bleu oblitéré G.C. d'Alexandrie.

3 Lyon, un cas intéressant

A l'instar de localités importantes comme Marseille, Lille et Bordeaux, Lyon possédait des cachets avec lettres sous le numéro pour désigner les différents bureaux de la ville. On ne compte pas moins de sept déclinaisons différentes du même G.C. : 2145 (Lyon R.P.), 2145 A (Lyon-les-Terreaux), 2145 B (Brotteaux utilisé également à la Guillotière), 2145 c (Croix-Rousse), 2145 D (Lyon-Vaise), 2145 E (la Guillotière, utilisé au camp de Sathonay) et 2145 F, le plus rare. Il s'agit d'un cachet temporaire en service pendant l'exposition universelle de 1872. En 1872, les cinq bureaux annexes de Lyon

prenaient les G.C. supplémentaires 6316 à 6320. Lyon présente par ailleurs une particularité. Avant l'adoption des gros caractères de chiffres, un essai fut réalisé avec le numéro 1818 de Lyon. On distingue deux types : l'un avec des caractères pleins dits « bâtons », l'autre comportant des caractères « déliés » – ce dernier type fut adopté pour la France. Les essais eurent lieu de février à mars 1862.



Des chiffres et parfois des lettres pour Lyon.



Une rareté, le 2145 F.



Un G.C. d'essai de Lyon sur lettre du 24 février 1862 avec une combinaison rarissime (vente Boule, mise à prix 3 000 €).

Classiques : les critères qui font la différence

La qualité a un prix, encore faut-il savoir ce qui la définit. Poursuite des conseils pratiques pour vous aider à estimer votre collection.

Comme nous l'avons évoqué dans notre précédent numéro, les traces de chamières, la qualité des marges sont des critères incontournables qui vont déterminer la valeur de vos timbres mais il faut encore aller plus loin. Il convient également d'examiner l'effigie ou encore ce que l'on appelle la « fraîcheur », l'aspect du timbre. Il s'agit en définitive de « l'impression » bonne ou mauvaise que dégage le timbre, du sentiment qu'éprouve le collectionneur dès la première approche. Le premier facteur déterminant est la couleur. Les nuances exercent un rôle important car elles correspondent – tout particulièrement pour les classiques – à différents tirages. Même si il s'agit surtout d'une question philatélique davantage que de qualité, il faut reconnaître pour autant que les philatélistes sont sensibles aux couleurs vives. Les vermillons vifs, les oranges éclatants, les verts intenses et soutenus pour ne citer que quelques exemples, font ressortir des plus-values importantes. Cette prime à la nuance n'est pas fondamentalement justifiée mais force est de reconnaître qu'elle est bien réelle et engendre des cours plus élevés. Il est intéressant de noter que certaines couleurs intrinsèquement plus rares s'achètent souvent à des prix inférieurs !

Indépendamment des couleurs, les timbres de qualité doivent être bien imprimés. Les impressions usées, les petites marques d'encrage ne sont appréciées que si elles sont unanimement reconnues comme étant des variétés et recensées comme les « Abeilles » sur le numéro 29 A par exemple. Ce qui vaut pour le timbre neuf l'est également pour les oblitérés qui ont leurs propres critères de qualité. Moins chers car plus nombreux, leur aspect a aussi son importance. Les collectionneurs français à la différence des étrangers préfèrent les oblitérations légères affectant le moins possible le dessin de la figurine. L'oblitéré idéal se caractérise par

quelques points de cachet losange légèrement frappés sur un coin du timbre. Un petit chiffre frappé en plein sur le profil de l'empereur n'intéresse que le collectionneur d'oblitérations. Il y a donc un subtil distinguo à faire entre oblitéré et oblitération qui explique des différences de prix importantes. Il convient de classer à part les cachets recherchés pour leur rareté. Ces oblitérés voient leur valeur approcher celle indiquée par les catalogues.

Une oblitération sale, trop grasse sur un exemplaire avec voisins lui fait perdre 90 % de sa valeur. L'absence de gomme, qui est logique puisque nous sommes en présence de timbres décollés, peut réserver de mauvaises surprises. Un mauvais décollage peut provoquer un fort amincissement du timbre qui a fatalement une incidence sur le prix. Si une « épidermure » (infime point d'amincissement) dévalorise un timbre de 10 à 25 %, une fenêtre réduit sa valeur à néant. Parmi les autres défauts, citons les trous d'aiguille et autres points de rouille. ■

A suivre

La prime à l'esthétique

Bien que mieux « margé » que son voisin, le 5 c du haut ne vaut pas très cher. L'oblitération est en effet lourde et doublée, sa couleur plus pâle, son aspect jaunâtre et sale. Le second exemplaire est plus vif. L'oblitération est certes bien marquée mais pas trop lourde. L'ensemble donne un timbre agréable à regarder et vaut dans cet état de 60 à 80 euros.



Hors-Qualité

Chacun de ces deux timbres a des marges avec des voisins et d'autres coupées très court. Quelle valeur attribuer à ces 5 c au demeurant très propres ? Quelques euros seulement et pas davantage. Les filets « touchés » sont une maladie mortelle pour les timbres de prix moyens. Si vous possédez des exemplaires identiques, tentez de les céder à un

spécialiste du planchage ou à un collectionneur d'oblitérations. Ces derniers acceptent sans doute de vous proposer le meilleur prix.



Comment évaluer un lot de timbres composés de classiques

Il est fréquent de se voir proposer un ensemble de timbres classiques d'états très divers pour un prix de x euros. La cote a bien sûr son importance mais il vous faut déterminer par vous-même la justesse du prix demandé. Pour ce faire, nous vous conseillons la technique des « petits tas ». Le premier réflexe à avoir est de séparer les figurines en très mauvais état (déchirées, marges absentes, timbres entamés, oblitérations lourdes) de celles qui vous paraissent a priori propres.

Après avoir réalisé ces deux tas, reprenez ceux qui vous paraissent en bon état et examinez-les dans le détail. Faites à nouveau deux tas en prenant soin d'écarter les amincis, les marges un peu courtes, les dents ébréchées, les oblitérations peu

Après avoir examiné en détail les critères de qualité qui font la différence, voici une méthode simple pour examiner rapidement un lot.

deux tas de timbres qui vont vous servir à renouveler l'opération, cette fois avec les plus beaux exemplaires.

Ecartez les timbres qui vous paraissent pas « frais », ceux qui présentent un pelusage, regardez par transparence l'éventuelle présence d'un trou d'aiguille, d'une petite fente.

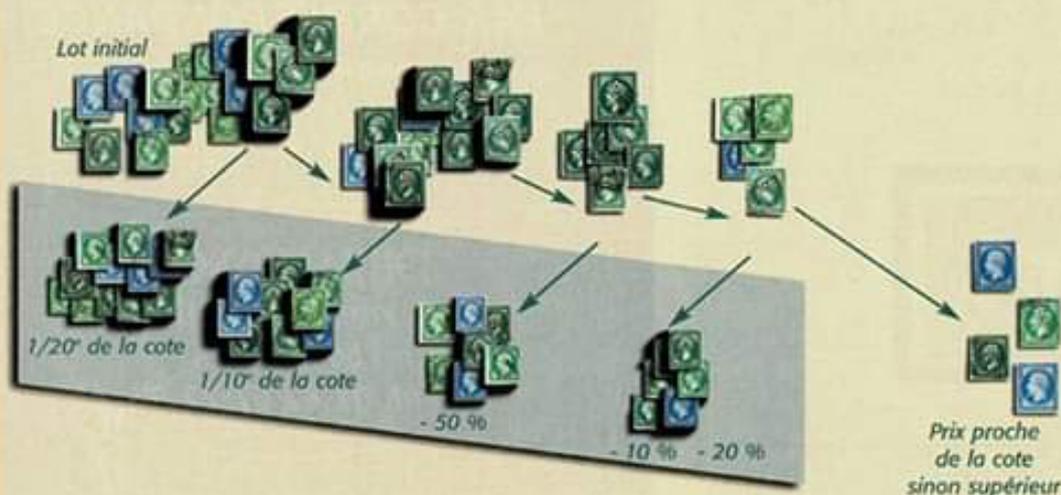
Le schéma ci-dessous vous montre les différentes étapes de l'opération. Chaque fois vous faites subir un examen plus détaillé aux exemplaires que vous estimez être les plus beaux. En tout dernier lieu, vous ne devez disposer que de timbres très frais, bien margés, sans

réparation, correctement oblitérés, etc. Pour ces exemplaires de qualité, un prix proche de la cote semble justifié. A côté, vous avez ceux que vous estimez valoir 50 % de ladite cote, plus loin ceux qui ne valent que le cinquième, puis le dixième. Enfin les timbres qui ne valent que le vingtième de la cote. Encore faut-il que ces timbres aient une forte cote au catalogue, dans la négative, comptez-les pour zéro. Il ne vous reste plus qu'à faire une addition et juger si l'affaire que l'on vous propose est acceptable.

Cette démarche devrait vous encourager à vouloir échanger, vendre, acheter des nouveaux timbres susceptibles de valoriser votre collection.

Toute démarche visant à l'amélioration de la qualité est intéressante autant pour l'œil du philatéliste que pour la rentabilité de sa collection. Tout cela demande un peu de travail mais l'opération s'avère payante. En revanche, ne soyez pas obnubilé par une quête absolue du mouton à cinq pattes qui vous priverait du plaisir de compléter votre album. Les seconds choix ont leur place dans une véritable collection... à condition qu'ils aient été achetés comme tels !

L'application du principe des « petits tas »



Bien choisir ses classiques

Depuis toujours, les pièces de qualité s'échangent sur la base de prix élevés. Encore faut-il connaître les critères constitutifs d'un timbre de qualité.

Voici quelques conseils pour vous aider à estimer un timbre ou une collection.

Les prix des classiques de France peuvent donner lieu à de fortes variations suivant leur qualité. C'est ainsi qu'un timbre dépourvu de gomme voit son prix de vente baisser d'au moins 50 %. Il est à noter en revanche que nous considérons ces timbres pourvus d'une charnière (ou en ayant la trace) car ils ont été à l'origine collectionnés de cette façon. Autant dire que le marché attribue une plus value importante lorsque il n'a pas de trace de charnières et donc une gomme d'origine intacte. Le critère de la charnière comme nous l'avons déjà dit est largement discutable mais il demeure pour le moment un élément important.

L'examen des marges est fondamental : plus elles sont larges, plus le timbre augmente en valeur ; plus elles sont étroites, moins le timbre est intéressant. Il existe une graduation à respecter permettant d'estimer la valeur d'une figurine. Il est donc nécessaire de se fixer un point de

repère et c'est donc tout naturellement le timbre « normal » qu'il faut préalablement examiner. Ce timbre étalon (ceci est valable pour tous les pays) doit avoir des marges égales à la moitié de l'espace blanc existant entre les deux figurines. Pour un timbre de France, cela correspond à 0,85 / 0,90 mm (davantage pour les émissions de Bordeaux). Le prix du timbre normal se situe entre 80 et 100 % de la cote du catalogué. A partir du moment où une ou plusieurs marges dépassent ce format, le timbre atteint une plus-value qui peut aller jusqu'à 200 % s'il possède ce que l'on appelle des « voisins », c'est à dire l'intégralité de l'espace laissé entre deux timbres plus une partie du dessin voisin. A l'inverse, dès que les marges sont inférieures à la dimension indiquée plus haut, la valeur du timbre diminue rapidement : - 50 % pour des marges courtes et plus encore si le filet d'encadrement est touché.

Combien ça coûte ?

Voici trois exemplaires du n° 15 de France. Ils présentent tous une gomme normale avec une légère trace de charnière. Que valent-ils ?

1 Le timbre avec des marges normales se vend pleine cote soit 2 300 €

2 Prix largement supérieur pour ce bord de feuille complet : 2 900 €

3 Quant à cette pièce de luxe en coin de feuille, il faut compter 3 800 €



Autre aspect qui mérite d'être signalé, celui des timbres avec bord et coin de feuille. Ces figurines peuvent obtenir jusqu'à 300 % de plus-value, c'est dire leur rareté qui se révèle particulièrement significative pour les coins de feuilles. Les bords de feuilles bénéficient d'augmentations de 25 à 75 %. Tout dépend en effet de la largeur des bords de feuilles, car certains sont quelquefois coupés. Pour être considéré comme tel, un timbre français doit justifier d'une marge d'au moins 3 mm.

A suivre

Comment évaluer vos oblitérés ? Suivez le guide

Voici sept exemplaires du 5 c Empire non lauré en divers états. Nous avons indiqué une estimation de la variation du prix des timbres suivant la qualité. On considère que le recto est sans reproche.

- 1. Très belles marges et bord de feuille. Oblitération légère. Couleur très fraîche. Cote + 10 %

- 2. Marges normales. Oblitération légère. Très frais. Pleine cote.

- 3. Marges normales à courtes. Oblitération recouvrant l'effigie. Cote - 10 %

- 4. Très belles marges. Oblitération lourde et doublée. Cote - 25 %

- 5. Marges très courtes. Filets non touchés. Oblitération légère et doublée. Frais d'aspect. Cote - 50 %

- 6. Belles marges. Oblitération doublée. Aspect jaunâtre. Manque de fraîcheur. Cote - 50 %

- 7. Marges courtes, filets touchés. Oblitération assez forte. Frais d'aspect. Cote - 75 %



Principales oblitérations des premières émissions de France



Type 11



Type 12



Type 13



Type 14



Type 15



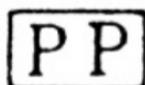
Dateur A



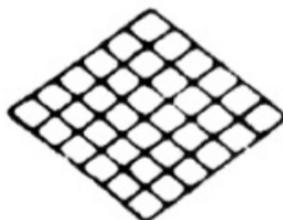
Dateur B

*3
Vichy*

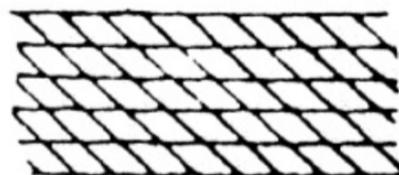
Cursive



Port payé



Grille



Grille sans fin



Losange petits chiffres



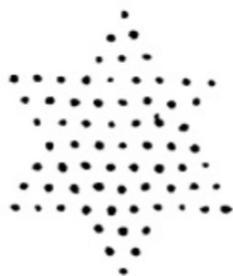
Type 22



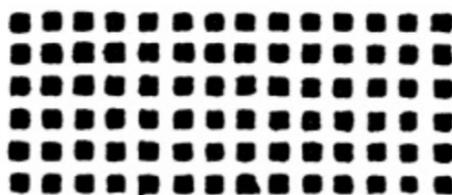
OR dans un cercle
(Origine Rurale)



PD dans un rectangle



Étoile muette



Gros points



Pointillés



Cercle de points



C. a. d.
des imprimés



Losange gros
chiffres



Type 16



Type 17



Type 23



Type 24



Convoyeur station



Bureau de passe



Boite mobile



Étoile chiffrée



Losange "bâton"
de Paris

Lorsque la couleur n'est pas précisée, il s'agit d'une oblitération noire.

CERES

1849 - 1850

Cette émission regroupe tous les timbres émis à l'effigie de la Cérès de J.J. Barre. La première série comporte trois valeurs : 20c, 40c, 1f. Ces timbres sont prévus dès l'origine pour l'affranchissement des lettres circulant entre deux bureaux de poste.

Le 10c est émis pour l'affranchissement des lettres locales et de celles circulant dans la circonscription d'un même bureau, ces deux tarifs n'étant pas modifiés par le décret du 24 août 1848. Le 15c est prévu pour l'affranchissement des lettres de Paris pour Paris.

Le 25c qui paraît le 1^{er} juillet 1850 remplace le 20c du fait de l'augmentation du port de la lettre simple circulant entre deux bureaux.

Tous les timbres de cette émission ont été réimprimés, avec des galvanos originaux, en 1862. En effet, à la suite d'une demande d'une collection de timbre français de Sir Rowland Hill, l'initiateur de la réforme postale anglaise, l'Administration des Postes s'aperçut qu'aucun spécimen de timbres n'avait été conservé. On procéda alors à la réimpression des timbres épuisés et à un tirage spécial de ceux en cours afin de répondre à cette demande et de constituer des collections pour divers organismes officiels. Les réimpressions sont assez difficiles à différencier des timbres originaux ; les variations de dimensions parfois données comme différentes ne sont pas un moyen probant.

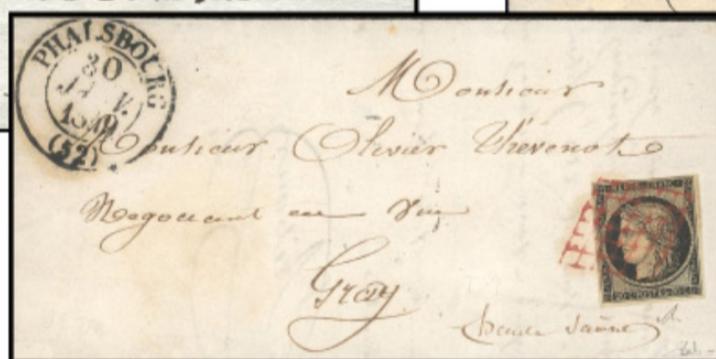
En 1851 une exposition internationale eut lieu à Londres. La France exposa des feuilles des timbres de la première émission, tous en cours alors. Ces feuilles furent certainement prélevées, avant gommage, sur les stocks existant. Il n'y a aucune trace d'un tirage spécial dans les archives de la Monnaie de Paris. Ces timbres ont en général des couleurs vives.

En 1851 un essai d'utilisation des timbres-postes aux Colonies fut décidé. Des 10c, 25c et 1f, furent envoyés. Ces trois valeurs furent utilisées à la Guadeloupe, en Guyane, à la Martinique et à la Réunion pour affranchir les lettres à destination de la métropole, soit par la voie anglaise, soit par la voie des bâtiments du commerce. L'expérience prit fin en 1853 dans les trois premières colonies et en 1855 à la Réunion. Les timbres sont oblitérés en France à l'arrivée. Ils ne sont identifiables que sur lettre portant le cachet d'origine. Les oblitérations normales pour cette émission sont la grille à partir du 11 janvier 1849 à Paris, les jours suivants en province. Les losanges oblitérants petits chiffres sont utilisés en province à partir de janvier 1852. A Paris c'est l'étoile pleine au Bureau Central et les losanges avec lettre dans les bureaux de quartiers. Le Bureau Central de Paris utilise depuis novembre 1849 la grille au rouleau et le rouleau de gros points à partir de 1853. Il existe d'autres oblitérations spécifiques.

Certaines valeurs furent retirées de la vente : 15c vert, 20c noir, 1f. Vermillon. Elles furent conservées et annulées avant destruction. On utilisa un losange de 81 points sur les 15c, 20c et sur des 40c. Des 20c furent annulés étoile et des 1f. Vermillon au rouleau de gros points ou avec la grille ordinaire.

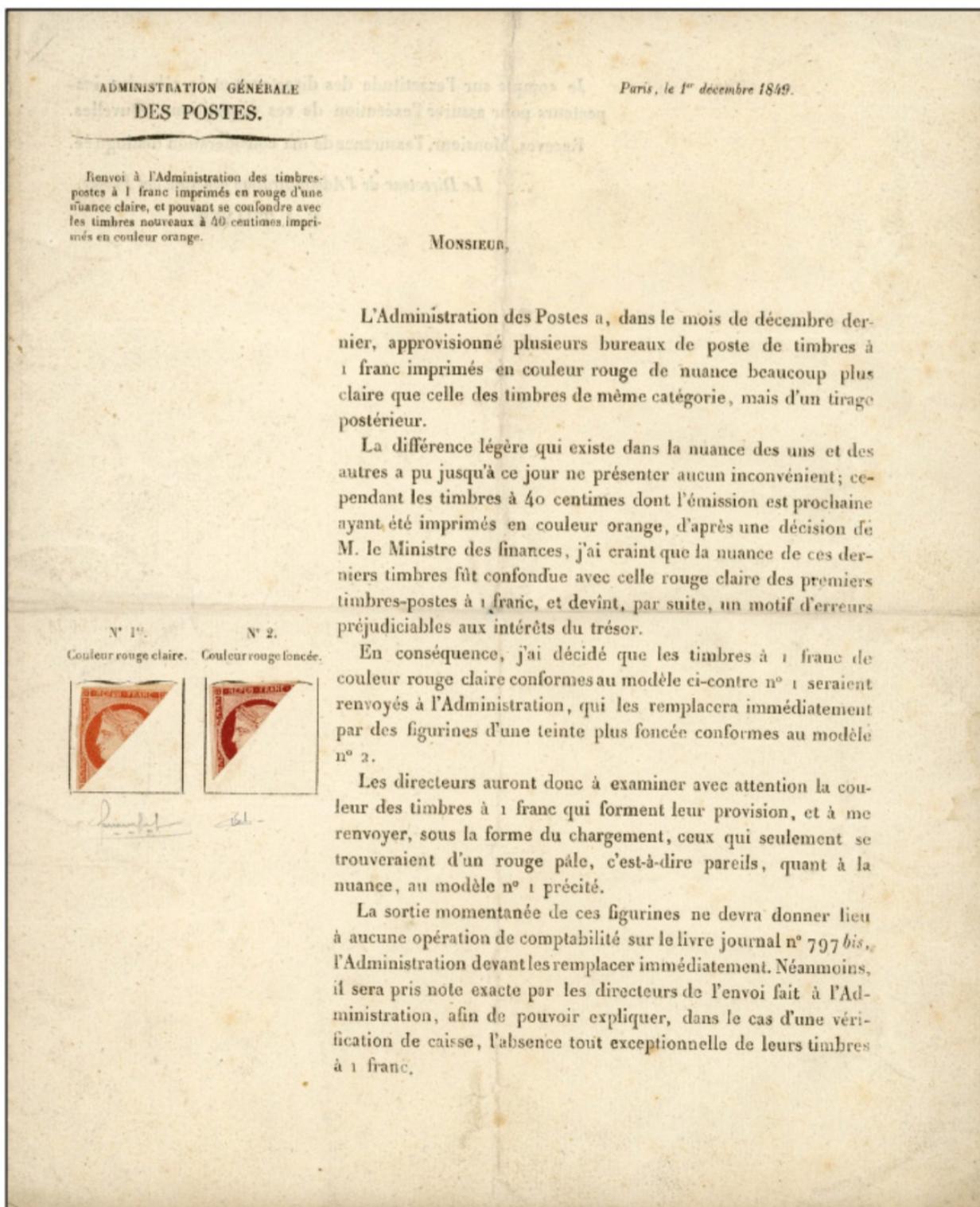
Oblitérations sur le «20 c. » noir

1^{er} timbre émis en France le 1^{er} Janvier 1849.



Oblitérations sur le timbre	☐	✉
Cachet à date noir, type 15, du lundi 1 ^{er} Janvier 1849	1 500	17 500
Cachet à date noir, type 15, du mardi 2 Janvier 1849	1 000	9 000
Cachet à date noir, type 15, du 3 au 5 Janvier 1849	500	2 500
Cachet à date noir, type 15, autres dates de Janvier 1849 (à partir de)	250	750
Cachet à date rouge type 15, du lundi 1 ^{er} Janvier 1849	2 500	50 000
Cachet à date rouge type 15, du mardi 2 au 5 Janvier 1849 (à partir de)	1 600	23 000
Cachet à date rouge type 15, autres dates (à partir de)	1 000	13 000
Cachet à date bleu, de Paris, type 15 (à partir de)	1 200	20 000
Bloc dateur A ou B du 1 ^{er} Janvier 1849	3 000	90 000
Bloc dateur, autres dates (à partir de)	1 200	30 000
Cachet à date noir, type 14, du lundi 1 ^{er} Janvier 1849	2 000	40 000
Cachet à date noir, type 14, du mardi 2 au 5 Janvier 1849 (à partir de)	1 000	15 000
Cachet à date noir, type 14, autres dates (à partir de)	450	3 500
Cachet à date noir, type 13, du lundi 1 ^{er} Janvier 1849	2 250	50 000
Cachet à date noir, type 13, du mardi 2 au 5 Janvier 1849 (à partir de)	1 500	20 000
Cachet à date noir, type 13, autres dates (à partir de)	600	5 500
Cachet à date, type 12, du lundi 1 ^{er} Janvier 1849	2 400	75 000
Cachet à date avec 1/2 fleuron, type 12, du mardi 2 au 5 Janvier 1849 (à partir de)	1 400	23 000
Cachet à date avec 1/2 fleuron, type 12, autres dates (à partir de)	750	10 000
Cachet à date, type 11, du mardi 2 au 5 Janvier 1849 (à partir de)	2 300	75 000
Grille sur timbre avec cachet à date, type 15, du 10 Janvier 1849, de Paris		15 000
Grille noire, cachet à date à côté du timbre, du 11 Janvier 1849, de Paris		8 500
Grille noire, cachet à date à côté du timbre, du 12 Janvier 1849, de Paris		4 500
Grille rouge	1 100	20 000
Grille bleue	1 250	45 000
Plume seule, à côté cachet à date type 15 (à partir de)	250	1 500
Plume seule, à côté cachet à date type 14 (à partir de)	400	2 750
Plume seule, à côté cachet à date type 13 (à partir de)	500	500
Plume seule, à côté cachet à date type 12 (à partir de)	500	15 000
Cursive noire	2 000	35 000
À la plume et cursive noire	900	15 000

Circulaire de retrait du vermillon



Le 1^{er} décembre 1849, une circulaire portant une moitié de 1 f. vermillon et une moitié de 1 f. carmin fut envoyée aux bureaux de poste, afin de procéder au retrait des timbres vermillon dont la couleur était proche de celle des 40 c. orange, imprimés depuis avril 1849, mais qui ne furent émis qu'en 1850.

sur circulaire entière 115 000 »
sur fragment 20 000 »

Présidence

1852

Louis-Napoléon Bonaparte est élu Président de la République. Une loi prescrit le remplacement de la Cérés par son effigie. Un dessin est exécuté par Jacques-Jean Barre. Le B de Barre est inscrit sous le cou de l'effigie. Toutes les valeurs en cours, c'est-à-dire 10c, 20c, 40c et 1f. doivent être changées.

Le poinçon gravé, Anatole Hulot confectionne les planches nécessaires. Les deux premières valeurs fabriquées sont les plus utilisées : 10c et 25c. Elles conservent les couleurs précédemment définies pour ces valeurs.

Les nouvelles planches présentent une ligne d'encadrement périphérique à environ 7,5 mm des timbres. Les conditions de fabrication et d'impression restent semblables à celles de la 1^{ère} émission.

Les oblitérations utilisées sont les mêmes qu'antérieurement.

Empire

1853 - 1862



Cette émission regroupe les timbres, non dentelés, à l'effigie de Napoléon III, avec la légende EMPIRE FRANC. Les premiers timbres parus ne font que remplacer ceux en cours, à l'effigie de la Cérès ou ceux portant la légende, devenue obsolète, REPUB FRANC. à la suite du coup d'état du 2 décembre 1851 et du plébiscite du 21 novembre 1852. Ces valeurs sont destinées ou utilisées dans des cadres tarifaires différents.

La décision de modifier la légende des timbres-poste est prise en janvier 1853, alors que les timbres Présidence sont émis depuis quelques temps seulement. De ce fait l'émission d'un 1f. et d'un 40c prévue est ajournée. Ces deux valeurs au type Présidence ne verront pas le jour. Le 1f. et 40c Cérès continuent à servir et sont toujours imprimés.

J.J. Barre prend une copie de poinçon ayant servi pour l'émission Présidence. Il modifie la légende et efface le B situé sous le cou. Ce poinçon, dénommé type I, sert pour établir les planches du 25c, 40c et 1f. Il sert également pour les 5c, 80c et pour les premières planches des 10c et 20c. Lorsqu'il est nécessaire de fabriquer des planches supplémentaires, le poinçon n'est plus utilisable. On ignore comment Barre fils passa du type I au type II. Aucune des hypothèses envisagées jusqu'ici ne donne entière satisfaction. Quoi qu'il en soit, il existe un poinçon au type II, le seul qui soit parvenu jusqu'à nous. Ce nouvel outil est utilisé pour fabriquer les planches des 10c, 20c et 1c. Les différences sont minimes et affectent certaines mèches de la chevelure de l'Empereur. D'autres critères sont inconstants et peuvent induire en erreur.

Les galvanos sont beaucoup plus nombreux que pour les deux émissions précédentes. Certains présentent, au début, une ligne d'encadrement périphérique à environ 7,5 mm des vignettes. Ces lignes disparaissent avec la dentelure, parfois même avant. On croit savoir qu'elles avaient pour but d'éviter l'usure prématurée des timbres implantés en bord des galvanos.

Certaines vignettes, dénommées «fleur de tirage», particulièrement bien imprimées, montrent un petit défaut constitutif du poinçon. C'est un petit trait diagonal visible en blanc dans le fond du médaillon devant les lèvres de Napoléon-Bonaparte. En fonction de l'écrasement de la mise en train et de l'encre ce petit trait disparaît. Les galvanos montrent ce défaut lors de leur mise en service. Les timbres au type II ne présentent pas cette anomalie.

Certains tirages présentent des carrés pleins ou marqués d'une croix dans la marge. On pense qu'il s'agit de repères pour la dentelure.

Une feuille d'un certain nombre de valeurs a été prélevée, en avril 1855, sur les stocks de la Monnaie Paris, pour être exposée au Palais de l'Industrie dans le cadre de l'Exposition Universelle de 1855 à Paris. Ces feuilles ont été conservées, après accord, par le Conservatoire des Arts et Métiers. Certaines de ces vignettes sont parvenues sur le marché philatélique. Elles se caractérisent par une belle impression, l'absence de gomme et une teinte du papier différente de celle des timbres émis à l'époque. Ceci est vraisemblablement dû à l'exposition à la lumière.

En 1862 certaines valeurs font l'objet d'une réimpression en même temps que l'émission Cérès, et d'autres d'un tirage spécial. Ce dernier effectué à la même date et dans le même but, est difficile à identifier.

Les oblitérations normales sont celles de la période précédente : losanges petits chiffres en province, losanges avec lettres et étoile pleine à Paris.

A partir du 1^{er} novembre 1860, avec la parution du 1c, l'oblitération des timbres, affranchissant les imprimés, est le cachet à date.

PIQUAGES

du n°11 au n°17B

Nous référençons dans ce catalogue 7 types de piquages : Piquage Susse, consistant en larges trous (73 x 7)
Percés en lignes, percés en scie (ou en arc), et les piquages de Clamecy (dents en pointes allongées), Cosne (dents en triangle), Chéroy et Sancerre. Voir nos éditions spécialisées.



Piquage Chéroy

11 Piquages	sur fragment	☒
Piquage Susse	500 » 8 500 »	
Percé en lignes	120 » 850 »	
Percés en scie (ou en arc)	120 » 800 »	

12 Piquages	sur fragment	☒
Piquage Susse	250 » 2 800 »	
Percé en lignes	120 » 550 »	
Percés en scie (ou en arc)	120 » 600 »	
Piquage de Clamecy	2 000 » 20 000 »	

13A Piquages	sur fragment	☒
Piquage Susse	60 » 600 »	
Percé en lignes	25 » 150 »	
Percés en scie (ou en arc)	35 » 200 »	
Piquage de Clamecy	1 000 » 10 000 »	
Piquage de Chéroy	2 500 » 25 000 »	

13B Piquages	sur fragment	☒
Piquage Susse	50 » 400 »	
Percé en lignes	35 » 150 »	
Percés en scie (ou en arc)	35 » 200 »	



Piquage Susse

Piquage de Clamecy	1 000 » 10 000 »
Piquage de Chéroy	2 500 » 25 000 »

14A Piquages	sur fragment	☒
Piquage Susse	30 » 350 »	
Piquage Susse sur bleu s. vert	200 » 1 000 »	
Percé en lignes	10 » 100 »	
Percés en lignes, bleu s. vert	200 » 750 »	
Percés en scie (ou en arc)	10 » 200 »	
Percés en scie, bleu s. vert	200 » 800 »	
Piquage de Clamecy	700 » 8 000 »	
Piquage de Clamecy, bleu s. vert	1 000 » 9 000 »	
Piquage de Cosne	2 000 » 24 000 »	
Piquage de Chéroy	2 000 » 20 000 »	
Piquage de Sancerre	1 500 » 14 000 »	

14B Piquages	sur fragment	☒
Piquage Susse	30 » 175 »	
Percé en lignes	10 » 120 »	
Percés en scie (ou en arc)	10 » 160 »	
Piquage de Clamecy	700 » 8 000 »	
Piquage de Cosne	2 000 » 24 000 »	
Piquage de Chéroy	2 000 » 20 000 »	
Piquage de Sancerre	1 500 » 14 000 »	

16 Piquages	sur fragment	☒
Piquage Susse	100 » 600 »	
Percé en lignes	30 » 180 »	
Percés en scie (ou en arc)	35 » 250 »	
Piquage de Clamecy	1 800 » 27 500 »	

17A Piquages	sur fragment	☒
Percé en lignes	80 » 350 »	
Percés en scie (ou en arc)	100 » 550 »	

17B Piquages	sur fragment	☒
Piquage Susse	200 » 1 600 »	
Percé en lignes	70 » 450 »	
Piquage de Clamecy	1 750 » 27 500 »	



Piquage Clamecy

Empire Dentelé

Les timbres de cette émission ne diffèrent des mêmes valeurs précédentes que par la dentelure. Pour l'Administration, ce n'est qu'une amélioration. Les galvanos en service sont ceux qui produisaient des timbres non dentelés auparavant. Les lignes d'encadrement disparaissent, des croix de repérage font leur apparition dans les bords de feuilles supérieurs et inférieurs. Cela restera pour toutes les émissions en typographie à plat.

La décision de denteler les timbres-poste français - à l'instar des timbres britanniques qui le sont depuis 1854 - est prise le 7 décembre 1855 par le Conseil des Postes. A cette époque, Hulot est sous le régime de l'entreprise. L'Administration considère que la dentelure est une amélioration dont les frais incombent au directeur de la fabrication. Celui-ci rechigne.

Il trouve d'abord des arguments contre la dentelure des timbres.

Ensuite il met une évidente mauvaise volonté à obtempérer. Fin juin 1859, un volumineux rapport de la direction générale des Postes conclut, entre autres, que la dentelure ne doit pas être appliquée aux timbres-poste. Mais, quelques mois plus tard, la question du «pointillage» des timbres refait surface. Fin 1861, à la suite de demandes pressantes et réitérées, Hulot est contraint d'accepter de denteler les vignettes postales sans augmentation du prix. L'Administration pensait, à juste titre, que le prix de revient des timbres laissait des bénéfices considérables au directeur de la fabrication. Il fallut plusieurs mois pour que la réalisation soit effective. Les premiers timbres furent dentelés courant août 1862. Il n'est d'ailleurs pas certain qu'Hulot livra systématiquement des feuilles dentelées à partir de ce moment.

En février 1862, lors des discussions concernant la réimpression des timbres manquants, il est décidé de constituer des collections. A cet effet des feuilles doivent être prélevées sur celles imprimées au fur et à mesure des nouvelles parutions. Ces feuilles ne furent pas dentelées pour des raisons de conservation. Des prélèvements furent faits, à diverses époques, certaines valeurs non dentelées provenant de tirages différents.

Il existe des timbres non dentelés, imprimés pendant la période de la dentelure et identifiables comme tels grâce au planchage pour certains d'entre eux. C'est en particulier le cas des tête-bêche non dentelés du 20c, qui appartiennent à des galvanos qui n'existaient pas dans la période précédente. Il s'agit de feuilles de timbres volontairement conservées non dentelées et destinées à des collections officielles.

Une surcharge SPECIMEN a été apposée à la main sur des vignettes de cette émission. On en ignore les raisons.

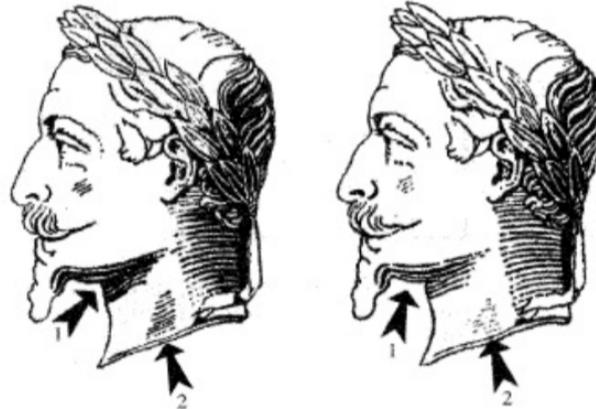
Tous ces timbres à l'exclusion du 5c serviront jusqu'à leur remplacement par de mêmes valeurs, dans les mêmes couleurs, à l'effigie laurée de Napoléon III.

Le 5c devait également être remplacé par une vignette laurée, les multiples retards d'Hulot, la guerre de 1870, ne le permirent pas. Le 5c est donc imprimé jusqu'à l'émission des Cérès de 1872.

Le 5c Lauré est resté à l'état d'épreuve.

Empire Lauré

Types I et II des 2 c. et 4 c.



Type I
Impression lourde

Type II
Impression fine

Cette émission naît de la décision de modifier l'effigie de l'Empereur Napoléon III sur les valeurs fiduciaires. A la suite de la campagne victorieuse contre les Autrichiens, que Louis-Napoléon Bonaparte a commandée en chef, le profil de l'Empereur s'orne des lauriers des vainqueurs, à l'instar des César de la Rome antique. La décision est notifiée à Désiré-Albert Barre en juin 1861.

Cette série innove en plusieurs points. C'est la première fois que l'on émet des timbres de modèles différents : un pour les petites valeurs, un autre pour les valeurs moyennes et enfin, un modèle double format horizontal pour le 5f. Une nouvelle valeur apparaît, le 30c, qui n'existait pas auparavant. La décision de création, conjointe avec celle du 5f., est d'avril 1866. Il faut donc refaire tout l'outillage : poinçons, galvanos, et bien sûr les mises en train pour chaque galvano.

Types I et II des 10 c. et 20 c.



Type I : petits points

Type II : gros points

Siège de Paris

A l'annonce du désastre de Sedan des députés de Paris s'érigent en «Gouvernement de la Défense Nationale» et proclament la République. Il est rapidement décidé de supprimer toutes références à l'Empire. Le 28 septembre la décision est prise de revenir, provisoirement, à la Cérès de 1848. Hulot se sert des planches conservées à la Monnaie de Paris. Trois valeurs sont indispensables et peuvent être rapidement imprimées, ce sont les plus usitées : 10c, 20c, 40c. Les planches comportent les mêmes tête-bêche, pour les 10 et 20c, et les deux «4 retouchés» pour le 40c.

Les valeurs au type Empire, lauré ou non, continuent d'être vendues, et même d'être imprimées pour celles dont on ne possède pas de galvano prêt.

Cette émission sert principalement à Paris jusqu'en février 1871. Paris étant investi par les armées prussiennes, la province utilise les timbres au type Empire en stock et ceux imprimés à la Monnaie de Bordeaux. Après la reprise des communications, en février 1871, la province a pu être approvisionnée avec les timbres de cette émission.

Les timbres spécifiques aux Colonies Françaises, les types Aigle, sont supprimés. Pour des raisons d'économie, il est décidé de livrer au Ministère de la Marine et des Colonies, les mêmes timbres que ceux utilisés en Métropole non dentelés. Il est vraisemblable que ceux-ci ont été prélevés sur les tirages normaux avant dentelure. Il est donc très difficile de différencier certains non dentelés officiels, destinés aux collections des diverses administrations, de ceux expédiés Outre-Mer. La première livraison aux Colonies eût lieu en septembre 1871. Certaines valeurs firent l'objet d'un tirage spécial en 1887, dit «réimpression Granet».

Emission de Bordeaux

Tous les timbres sont censés être imprimés dans les mêmes couleurs que celles de l'émission précédente. L'impression lithographique est complètement différente de celle en typographie. Les conditions précaires d'impression et d'approvisionnement en matières premières sont les raisons des nombreuses variations de nuances, parfois à l'intérieur de la même feuille.

Les petites valeurs, du 1 au 4c sont au modèle des petites valeurs laurées, avec de grands chiffres.

Les timbres de cette émission sont utilisés jusqu'à épuisement. Ils servent, après le 1^{er} septembre 1871, dans le nouveau cadre tarifaire. Les petites valeurs sont alors utilisées sur lettres pour compléter les timbres à 20c en usage.

Il semblerait que l'Administration des Postes ait conservé des stocks de la plupart des valeurs. A la fin du siècle dernier, et même au début du XX^{ème} siècle, il n'était pas rare de trouver de grands blocs, voire des feuilles entières, qui ont été découpées par les philatélistes. Seuls les 10c et 20c sont rares neufs.

Les chiffres de tirage indiqués sont ceux communément admis. Il semblerait que les archives de la Monnaie de Bordeaux, du moins pour cette période, n'aient pas été conservées par l'Administration. Les répartitions entre les divers reports ont été déduites par estimation. Seules les quantités totales, par valeur, sont basées sur des chiffres précis.

NOTA

Pour les petites valeurs du 1c au 5 c inclus, les cotes des paires, bandes, blocs sur lettre sont en complément d'affranchissement (excepté pour le 5 c 1 sur lettre coté seul)

- toutes les oblitérations sont cotées en complément d'affranchissement.

Pour les autres valeurs du 10 c au 20 c : cotes du timbre seul sur lettre en multiple (paires, bandes, blocs).

- pour les oblitérations : timbres cotés seuls sur lettre (sauf indication contraire)

- pour les 30 c, 40 c, 80 c : cotes du timbre seul sur lettre en multiple (paire, bandes, uniquement). Les blocs de 1 sur lettre sont cotés en complément d'affranchissement

- oblitérations : timbres cotés seul sur lettre (sauf indication contraire)

Pour les Etoiles : tenir compte de la rareté de l'Etoile

- pour l'Etoile pleine : 20% de moins que l'Etoile chiffrée la plus commune (ex. Etoile 1 place de la Bourse)

Considération : concernant le n° 39 en □□□□ cotes inférieures à la bande de quatre pour les R1, R2 et R3.

* Vu plus d'une centaine de lettres avec en complément de la bande de cinq, le 20 c Siège ou 10 c Lauré ou 20 c Lauré donc relativement courant.

Emission Cérès

1871 - 1872

Le changement de tarif du 1^{er} septembre 1871 impose l'impression de timbres-poste en accord avec les nouvelles taxes postales. Pour les valeurs les plus courantes, Hulot réutilise les galvanos à sa disposition. Il faut aussi remplacer les timbres à l'effigie de l'Empereur. Depuis la chute de l'Empire, aucune nouvelle planche n'a été mise en fabrication.

Cette émission se compose en fait de trois séries différentes :

- Les valeurs imprimées sur les galvanos de 1849-1850 ; les 10c et 15c petits chiffres et le 25c au type I.
- Les petites valeurs, dont le graphisme se rapproche de celui des petites valeurs Empire lauré.
- Les 25c au type II et au type III, ainsi que les 10c et 15c avec grands chiffres.
- Le 50c, prévu par la note du 31 août 1871 ne sera pas mis en fabrication.

Les timbres de cette émission cohabitent avec les valeurs parues précédemment : Empire lauré, en particulier avec le 5f. qui reste en service jusqu'en mai 1877, Bordeaux. Ils seront utilisés conjointement avec les types Sage, à partir du second semestre 1876. Certaines valeurs, non dentelées, sont destinées à servir aux Colonies. La plupart de ces timbres présentent parfois un fond ligné dans le médaillon. Cela résulte de la texture du blanchet ; toile forte sur laquelle est apposée la feuille à imprimer. Ce sont les fils de ce blanchet qui donnent ces lignes parallèles plus fortement imprimées. Ces variétés sont assez fréquentes pour cette émission. Elles n'apportent qu'une faible plus value.

ETOILES DE PARIS

Historique:

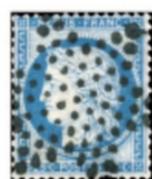
Le timbre oblitération du bureau central de Paris en forme d'étoile muette apparait des le 1er janvier 1852, tandis que les bureaux de quartiers utilisèrent des losanges de points avec lettres "romaines", puis lettres "batons".

A partir du 1er septembre 1863, les bureaux de quartier furent dotés d'étoiles chiffrées comportant en leur centre le numéro du bureau. Chaque étoile était accompagnée du cachet à date du bureau qui lui correspondait.

Les étoiles chiffrées comportent des variantes, tant par le positionnement des chiffres, que par les types des cachets à date d'accompagnement. Des étoiles furent évidée (chiffres enlevés) afin de pouvoir être utilisées dans divers bureaux. Les étoiles furent remplacées par des cachets à date à partir du 1er avril 1876

Etoile 1	Place de la Bourse	Etoile 20	Rue Saint Dominique - Saint Germain
Etoile 2	Rue Saint Lazare - Rue Milton	Etoile 21	Rue Saint Antoine
Etoile 3	Place de la Madeleine	Etoile 22	Rue du Helder - Rue Taitbout
Etoile 4	Rue d'Enghien	Etoile 23	Rue du Faubourg St Antoine - Rue d'Aligre
Etoile 5	Bd Saint Martin - Rue de Bondy - Bd Magenta	Etoile 24	Rue de Clery
Etoile 6	Sénat Palais du Luxembourg	Etoile 25	Rue de la Harpe - Rue Serpente
Etoile 7	Rue des Vieilles-Haudriettes	Etoile 26	Gare du Nord
Etoile 8	Rue d'Antin	Etoile 27	Rue Saint Dominique Gros Caillou
Etoile 9	Rue Faubourg St Honoré - Rue Montaigne	Etoile 28	Rue du Cardinal Lemoine
Etoile 10	Petite Rue du Bac - Rue du Cherche-Midi	Etoile 29	Rue Mouffetard - Rue Pascal - Rue Monge
Etoile 11	Rue de l'Echelle - Rue Saint Honoré - Place du Théâtre Français	Etoile 30	Bd Mazas
Etoile 12	Bd Beaumarchais	Etoile 31	Corps Législatif - Rue de Bourgogne
Etoile 13	Hotel de Ville - Rue de la Tacherie	Etoile 32	Rue de la Ste Chapelle - Quai des Orfèvres
Etoile 14	Rue du Faubourg St Martin - Rue de Strasbourg	Etoile 33	Gare d'Orléans - Bd de l'Hopital
Etoile 15	Rue Bonaparte	Etoile 34	Rue de Chaillot - Avenue Joséphine
Etoile 16	Rue Neuve Bourg L'Abbé - Rue de Palestro - Rue de Turbigo	Etoile 35	Salpêtrière - Ministère des Finances - Rue du Luxembourg
Etoile 17	Rue du Pont-Neuf	Etoile 36	Bd Voltaire
Etoile 18	Rue de Londres - Rue d'Amsderdam	Etoile 37	Bd Malesherbes
Etoile 19	Rue d'Angoulême du Temple - Bd R. Lenoir	Etoile 38	Rue des Feuillantines
		Etoile 39	Rue des Ecluses Saint Martin
		Etoile 40	Salpêtrière - Bd de l'Hopital

Il existe de nombreuses variétés, voici quelques variétés parmi les plus courantes. Pour un complément d'information, vous pouvez consulter les catalogues spécialisés (Mathieu ou Pothion).



Muette



Rouge



Bleue



Evidée



Chiffrée
N°1 à 39



4 ex 24



5 crochu



6 P1



6 P2



6 P3



6 P4



6 P5

TIMBRES-TAXE

Avant l'institution du timbre-poste en France, des «vignettes-taxe» avaient été employées officiellement, soit pour frapper d'une double-taxe les plis de service qui contenaient, à tort, une correspondance personnelle, soit pour servir de bordereau de décompte de taxe dans le cas des lettres réexpédiées de l'étranger.

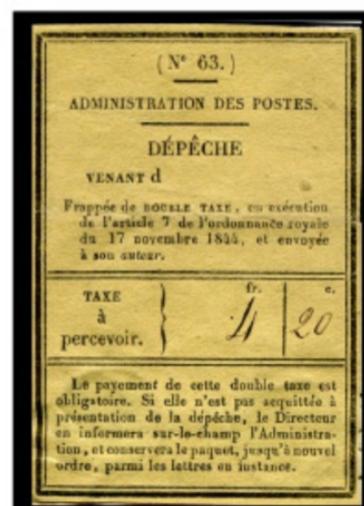
Il existe deux séries de vignettes de double-taxe.

L'une imprimée sur papier vieux rose en vertu de l'Ordonnance royale du 14 décembre 1825, était employée, soit entière, soit coupée par moitié, soit avec la seule mention TAXE A PERCEVOIR. La seconde série est du 12 février 1845 ; elle comporte trois types présentant tous le même aspect général, mais de couleurs différentes, rouge, bleu et jaune.

(Valeur : à partir de 9150 »).

Quant aux vignettes-bordereaux de taxe, elles étaient imprimées sur papier jaune et réglementairement employées pour la taxe à percevoir des lettres réexpédiées de l'étranger en vertu des Instructions des Postes de juin 1832.

Le chapitre concerne les émissions aux chiffres taxe, aux timbres taxe et aux timbres de recouvrement.



1859. Chiffres taxe.

Non dentelé.

Lithographie.

Barre supérieure du «1» très légère ; mot «centimes» en lettres petites et espacées ; l'accent grave de l'«à» très léger et presque horizontal ; trait inférieur de la barre verticale du «p» de percevoir à peine visible.



n° 1 Emis le 1^{er} janvier 1859

10 c.
noir

*	40 000
(*)	7 500
●	350
✉	850

Typographie.

Barre supérieure du «1» très marquée ; mot «centimes» en lettres fortes et rapprochées ; accent grave de l'«à» presque vertical ; «p» de percevoir nettement imprimé.



n° 2 Emis en mars 1861

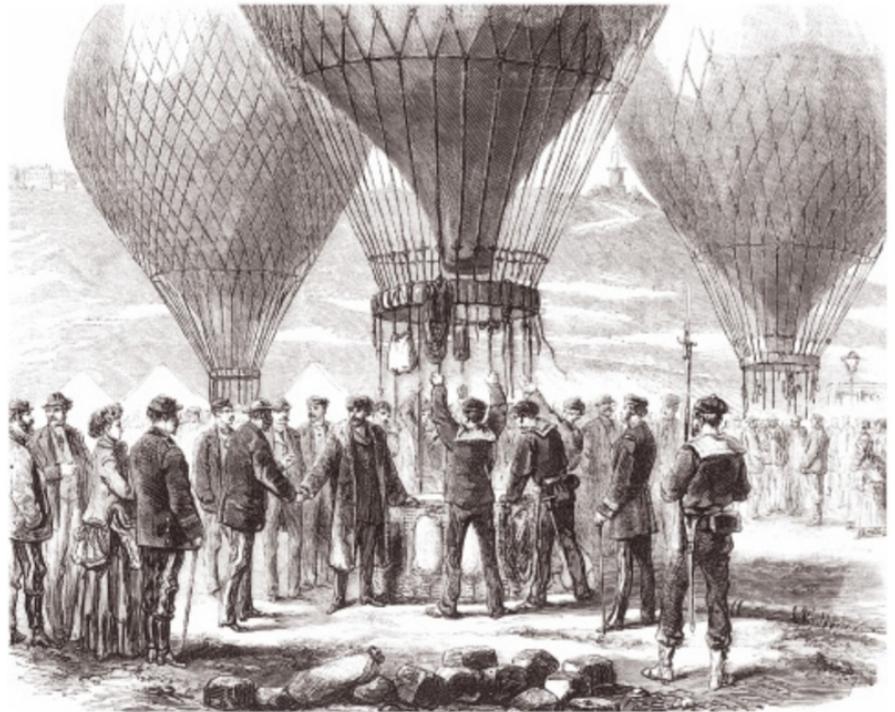
10 c.
noir (I)

*	60
●	20
✉	35
✉*	275
✉●	550

I.- Barre horizontale et trait courbe du «1» avec extrémités arrondies.

BALLONS MONTÉS

Le siège de Paris et les ballons montés



■ L'estimation des correspondances transportées par ballon pendant le siège de Paris dépend principalement de:

- l'identification ou de la non identification du ballon transporteur;
- l'oblitération ou autres cachets apposés au départ ou en transit.

■ D'autres critères peuvent ensuite entraîner des plus-values plus ou moins importantes:

- la nature des correspondances transportées: cartes, lettres, journaux, etc.
- la destination des lettres;
- la composition et la nature des affranchissement.

Les tableaux suivants, par ballon, établissent une nomenclature à partir de certains exemples.

Dès la déclaration de guerre, Eugène Godard, fondateur d'une dynastie d'aéronautes, met à la disposition du ministre de la Guerre son matériel aérostatique. Dans le courant du mois d'août, la Société Aérostatique de France envisageait de créer un Corps Franc d'Aéronautes. C'est à dire à quel point l'idée d'employer des aérostats s'imposait, même si dans un premier temps il ne s'agissait que de pratiquer des observations.

Le 18 août 1870, trois aérostatiers connus, Nadar, Dartois et Duruof s'associent pour fonder "La Compagnie d'Aérostatiers Militaires" et se déclarent à la disposition de la France. La Compagnie s'installe à Montmartre, place St Pierre, à proximité d'une conduite de gaz d'éclairage et le 10 septembre une ascension captive est effectuée avec *le Neptune*.

Le 18 septembre, le dernier train du Havre et de Rouen pénètre dans Paris au petit matin et à 20 heures le soir, les deux derniers trains quittent Paris, l'un vers Granville et l'autre vers Brest par le Mans. L'Administration des lignes télégraphiques se met d'accord avec la Compagnie d'Aérostatiers Militaires sur la fabrication de trois ballons en lustrines de 1 200 mètres cubes, le contrat est signé le lendemain par Gambetta.

Le 19 septembre, l'investissement de Paris est total.

Le 22 septembre, Rampont, Directeur général des Postes, convoque les représentants les plus connus du milieu aéronautique de Paris pour leur préciser que les courriers ne passent plus et que la seule solution envisageable est le recours aux aérostats. Les ballons existants à Paris sont anciens, et pour certains, hors d'état de voler. *Le Neptune* de Duruof qui vient de faire quelques ascensions d'observation semble pouvoir prendre le départ fixé au lendemain, 23 septembre. L'Administration lui confie trois sacs de dépêches: 125 kg ne comprenant que peu de lettres. Le 25 septembre, la Ville de Florence s'envole à son tour avec trois sacs remis par l'Administration des Postes: 120 kg de dépêches et 30 kg d'imprimés.

Après ces deux succès, deux décrets sont pris le 26 septembre pour régler l'envoi des correspondances par ballon. Le public est officiellement informé par voie d'affiche le 27 septembre 1870 qu'il peut envoyer:

- Par ballon monté, des lettres pesant moins de 4 kg destinés à la France, l'Algérie ou l'étranger et affranchies à 20 centimes, en écrivant sur le recto "par ballon monté".

- Par ballon libre, de cartes-poste de 11 cm x 7 cm, pesant moins de 3 g et affranchies à 10 centimes lorsqu'elles sont destinées à la France et l'Algérie, affranchies à 20 centimes quand elles sont destinées à l'étranger.

Ainsi fut fondée la poste aérienne.

L'identification des plis transportés par ballon

Du 23 septembre 1870 au 28 janvier 1871, 67 aérostats quittent Paris. L'Administration des Postes remettra officiellement des dépêches à 55 d'entre eux. Mais du courrier sera également confié directement aux aéronautes ou aux passagers éventuels, à charge pour eux de le mettre à la poste après leur atterrissage. Généralement, on estime à 3 000 000 le nombre de lettres sorties de Paris par ballon.

Les ballons portent officiellement des noms. Ils appartiennent à la Compagnie des Aérostats puis de la Compagnie des Aérostats, ou à l'Administration des Postes, ou bien sont des ballons privés. A chacun de leur départ, des télégrammes ont été échangés entre la Direction générale des télégraphes et les bureaux télégraphiques de Paris les plus proches des lieux d'envol. Ils permettent de connaître avec exactitude la date, l'heure de départ et les conditions d'envol de chaque ballon.

Le lieu, la date et l'heure d'atterrissage, l'arrivée des aéronautes à la délégation sont connus avec la même exactitude par les télégrammes échangés entre le lieu d'atterrissage et la délégation du Gouvernement (Tours puis Bordeaux). Cependant, arceque les services postaux fonctionnaient de façon très aléatoire, parceque la plus grande confusion régnait au niveau des communications, parce que deux ballons sont parfois partis le même jour et ont atterri dans des régions voisines, il est illusoire de prétendre identifier la totalité des plis expédiés qui subsistent aujourd'hui.

Toutes les lettres transportées par un même ballon ne présentant pas les mêmes indications postales, la tradition philatélique distingue, parmi l'ensemble des lettres d'un ballon:

■ Les plis confiés:

Ce sont les lettres remises directement aux aéronautes ou à leurs passagers, donc sans aucune oblitération de Paris au départ. Elles sont mises à la poste soit à proximité du lieu d'atterrissage, soit en cours de route, soit à Tours ou à Bordeaux, les aéronautes devant obligatoirement s'y rendre pour remettre en mains propres les dépêches officielles destinées aux délégués du Gouvernement.

■ Les plis "Paris SC":

Ce sont des lettres oblitérées au départ de Paris par le cachet à date rouge "Paris SC". Elles émanent de fonctionnaires ou de politiques évoluant plus ou moins dans la sphère gouvernementale et que l'on considère comme particulièrement recommandées aux aéronautes par l'Administration des Postes.

■ Les plis ordinaires:

Ce sont les lettres déposées dans les boîtes aux lettres de Paris et de sa banlieue, affranchies et oblitérées normalement au départ de Paris.

Les dates manuscrites à l'intérieur des lettres n'ont pas été mentionnées dans les tableaux relatifs aux ballons. Leur intérêt est loin d'être négligeable mais la date manuscrite ne peut apporter qu'une confirmation ; elle n'est jamais l'élément déterminant de l'identification. Or, certaines dates manuscrites présentent des écarts tels que le risque d'induire en erreur nous a semblé plus grand que l'avantage qu'elles pouvaient éventuellement apporter.

Les tableaux répertorient quelques-uns des plis connus et identifiés. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive mais simplement d'exemples d'identifications.

Le lieu d'arrivée suivi d'un astérisque (*) indique la présence sur le pli du cachet des Aérostats ou des Aérostats.



I. - CARNETS ANCIENS

* Nombre de timbres

Les carnets contiennent généralement 20 timbres - les exceptions sont signalées.

* Formats

De l'origine (1906) à 1922 le format des carnets est de 110 x 60

De 1923 à 1965 le format passe à 115 x 72 puis de 120 x 72

Les formats différents sont précisés.

* Couvertures

De 1906 à 1921 les couvertures sont postales

De 1922 à 1965 (sauf exceptions précisées) les couvertures sont avec publicité

* Séries

A partir de 1922 les carnets se rencontrent avec une ou plusieurs couvertures différentes. Les cotes indiquées correspondent aux carnets neufs et complets avec les couvertures les plus courantes, de nombreuses couvertures RARES et recherchées méritent des plus-values notées dans les livrets des cotes annexés aux "CARNETS de FRANCE".

Les collectionneurs ont maintenant à leur disposition les spécialisés "CARNETS de FRANCE" Volume I, II, III et IV dans lesquels ils trouveront pour la période 1906-1965 la reproduction de tous les carnets et de toutes les couvertures actuellement connues.

Des ouvrages que tous les collectionneurs de carnets doivent posséder comme documentation.

Le volume IV des Carnets de France de la période 1942-1965 comporte également une étude sur les carnets des Anciennes COLONIES Françaises.

NOTE IMPORTANTE

Cette rubrique prend en compte principalement les carnets de "base" ; elle exclue les carnets tels que :

carnets "specimen"

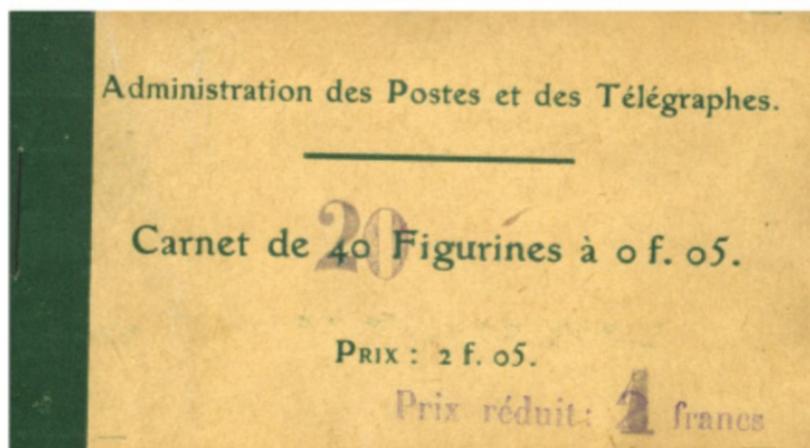
carnets non dentelés

carnets avec variété d'impression ou de piquage

-***-



111 TYPE BLANC - 5c. vert (type I B) - n° 111 e



111-C2a

111-C 1	Carnet de 40 figurines à 0f.05 - Prix : 2f.05	1 800 »
111-C 2	Carnet C1 - surchargé : Prix réduit : 2 Fr	2 000 »
111-C 2a	Carnet C2 à nouveau surchargé : 20 figurines : prix 1 Fr.....	3 200 »

II. - CARNETS MODERNES

Cette période dite des « carnets modernes » commence en 1962 avec un double objectif de l'administration postale pour les timbres commercialisés en carnets : remplacer l'impression en typographie par l'impression en taille douce et augmenter le volume de commercialisation à partir des distributeurs automatiques en utilisant de nouvelles confectionneuses qui produiront des carnets fermés. Le carnet fermé contenant 8 timbres du Coq de Decaris à 0,25fr est le 1er carnet émis pour cette nouvelle période qui perdure toujours actuellement. Toutefois, de nombreuses évolutions se succéderont. Nous les avons classifiées en 3 familles :

- A. Les carnets fermés,
- B. Les carnets ouverts,
- C. Les carnets mixtes.

A. Les carnets fermés :

Avec une couverture en papier cartonné, les carnets fermés sont émis de 1962 à 1993. Seul, le 1er timbre Coq de Decaris à 0,25fr. (1331) est confectionné avec des carnets contenant 8 timbres. Ensuite, et jusqu'en 1993, l'administration postale confectionnera des carnets fermés de 5, 10 ou 20 timbres dans 3 formats différents. Faute de trouver des annonceurs privés, la couverture porte principalement une recommandation postale dont la 1ère fut la Caisse d'Epargne Postale. Ces carnets enferment tous des timbres gommés à l'exception d'un carnet (2720-C3), émis en 1993 comportant 10 timbres autoadhésifs. Ce dernier porte la publicité "Médiamétrie". Avec Calberson et M&M's, ce sont les 3 seuls carnets à présenter une publicité privée sur les carnets modernes.

Carnets de 5 et 10 timbres
Format 72x26



N° de confectionneuse

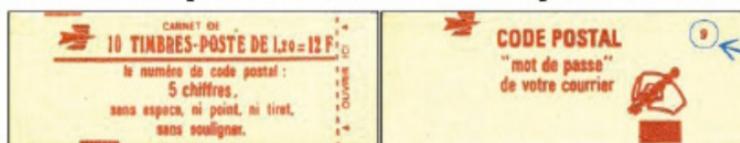
Carnets de 20 timbres
Format 72x52



Sur le même modèle, suivra les couvertures avec : " Code Postal ", puis " PHILEXFRANCE 82 ".

En 1978, nouvelle confectionneuse n° 9 pour les carnets de 10 timbres pour distributeur.

Format 78x26



A l'intérieur des carnets, 6 combinaisons sont possibles avec les bandes de timbres :

- Sans aucune inscription. Dans ce cas, le carnet est « muet »
 - Avec des informations de service imprimées en noir : « Numérotation comptable » ou « daté »
 - En plus de ces 3 cas et tous les 33 carnets, est imprimé un trait de la même couleur que le timbre : le Repère Electronique (RE).
- Un carnet daté + RE est appelé « aristo » est généré tous les 330 carnets.



Nous n'avons pas mis une cote pour chaque combinaison. Toutefois, une surcote se justifie pour les carnets datés (+15%), avec RE (+ 15%) et pour les carnets « aristo » (+ 40%).

Enfin, le 13.12.93 sur la confectionneuse 6, le carnet fermé 2806-C1 de 10 Timbres à Validité Permanente a été le dernier carnet fabriqué avec des timbres gommés. Après, La Poste n'émettra en usage courant que des carnets ouverts

COINS DATES

COINS DATÉS : De nombreuses feuilles de timbres de France, portent dans la marge inférieure de droite, depuis 1922, l'indication de la date de l'impression. Nos cotes s'entendent pour des blocs de quatre, neufs, attachés à la marge où figure la date. Selon les modes d'impression et les souhaits de l'administration postale, les feuilles de timbres sont pourvues, généralement en bas à droite, d'une date correspondant au jour de l'impression. Les premières feuilles datées sont apparues dès 1922. Conventionnellement, les collectionneurs présentent cette partie de feuille attenante à un bloc de 4 timbres et plus tardivement, avec l'introduction des RGR dans le début des années 70, à un bloc de 6.

Les cotes s'entendent lorsque les quatre timbres sont sans charnière, avec gomme d'origine intacte. On tiendra compte, le cas échéant, des % pour très bon centrage.

À partir de 1975, pour certains timbres sur la rotative à grand rendement (R.G.R.), les prix s'entendent pour un bloc de six timbres (date complète). Ces timbres sont indiqués [6].

À partir de 2005, les inscriptions de services (date, machine et numéro de feuille) sont complétées d'un code-barre et généralisées sur la marge gauche des feuilles de Marianne, puis des timbres commémoratifs après 2010.

Les cotes des coins datés sont données pour un bloc de 4 timbres. Toutefois, entre 2005 et 2012, la taille du bloc de timbres nécessaire pour conserver la date complète varie de 4 à 12 timbres suivant les tirages. Nous avons pris la base de 6 timbres, en cas de taille supérieure rajouter la cote des timbres supplémentaires.

Le mot erreur est utilisé pour signaler :

1° que la date indiquée n'est pas celle de l'impression (cas n° 175) ;

2° que la date ne devait pas être portée sur la feuille (cas des commémoratifs modernes comme le n° 1060).

Pour les coins datés de 1900 à 1950, en cas de charnière sur le bord de feuille, les timbres étant neufs, déduire 10%. En cas de charnière sur les timbres, déduire 20% par timbre concerné.



Coin daté avec date à gauche (provenant de bandes sans fin pour roulettes).

107 Blanc (II) 1 c.	140 Semeuse 25 c.	172 Pasteur 20 c.	29 (I)	4 »	193 Semeuse 40 c.
26 48 »	24 III B 45 »	26 29 »	30 (I)	4 »	26 (II) 40 »
27 9 »	25 III B 90 »	174 Pasteur 30 c.	31 (I)	5 »	194 Semeuse 40 c.
28 9 »	26 III B 28 »	26 10 »	32 (I)	5 »	26 (II) 30 »
29 10 »	27 III B 28 »	27 9 »	33 (I)	4 »	195 Semeuse 1 f. 05
30 9 »	142 Semeuse (II) 35 c.	28 9 »	34 (I)	4 »	25 110 »
31 12 »	26 600 »	29 9 »	35 (I)	4 »	196 Semeuse 1 f. 40
32 110 »	157 Blanc 1/2 s. 1 c.	30 9 »	36 (I)	4 »	26 260 »
	(II)	31 9 »	35 (II)	10 »	197 Semeuse 45 c.
108 Blanc (II) 2 c.	26 16 »	175 Pasteur 45 c.	36 (II)	10 »	26 65 »
24 15 »	27 9 »	24 25 »	37 (II)	6 »	27 65 »
25 75 »	28 9 »	34 (erreur) 600 »	38 (II)	7 »	28 65 »
26 10 »	30 38 »	176 Pasteur 50 c.	190 Semeuse 20 c.		29 65 »
28 10 »	31 38 »	24 à gauche 7000 »	26 (III)	4 »	31 80 »
30 10 »	32 50 »	177 Pasteur 75 c.	27 (III)	4 »	32 80 »
31 13 »	159 Semeuse 10 c.	24 à gauche 6000 »	29 (III)	4 »	198 Semeuse 50 c.
109 Blanc (II) 3 c.	22 (IB) 15 »	178 Pasteur 90 c.	30 (III)	4 »	(IIA) vert
30 38 »	23 (III) 9 »	26 120 »	31 (III)	7 »	26 80 »
32 45 »	24 (III) 200 »	179 Pasteur 1 f.	32 (III)	4 »	199 Semeuse 50 c.
111 Blanc 5 c.	25 (III) 28 »	25 250 »	33 (III)	4 »	(IIA) rouge
25 (IIA) 40 »	25 (à gauche) (IV) 800 »	25 à gauche 1100 »	34 (III)	4 »	26 20 »
25 à gauche (IIB) 1000 »	26 (III) 8 »	26 275 »	35 (III)	4 »	27 12 »
26 (IIA) 28 »	26 à gauche (IV) 800 »	180 Pasteur 1 f. 25	35 (V)	7 »	28 12 »
27 (IIA) 28 »	27 (III) 8 »	26 275 »	36 (V)	7 »	29 12 »
28 (IIA) 28 »	28 (III) 8 »	181 Pasteur 1 f. 50	37 (V)	7 »	30 12 »
29 (IIA) 28 »	29 (III) 8 »	26 120 »	38 (V)	7 »	31 12 »
31 (IIA) 28 »	170 Pasteur 10 c.	27 100 »	191 Semeuse 30 c.		32 12 »
32 (IIA) 35 »	23 8 »	28 100 »	(IIA) rose		200 Semeuse 60 c.
139 Semeuse 20 c.	24 125 »	29 100 »	25 40 »		24 70 »
23 (III) 55 »	25 (erreur) 200 »	32 100 »	192 Semeuse 30 c.		25 80 »
24 (III) 55 »	171 Pasteur 15 c.	189 Semeuse 15 c.	25 (IIA) 40 »		201 Semeuse 65 c.
25 (III) 60 »	24 19 »	25 (I) 10 »	26 (IIA) 40 »		24 30 »
25 à gauche (IV) 800 »	25 25 »	26 (I) 6 »	26 à gauche (II) 6000 »		
		27 (I) 4 »			
		28 (I) 5 »			

ENTIERS POSTAUX

Tout support tel que carte postale, carte-lettre, enveloppe ou bande pour journaux, sur lequel un timbre-poste est imprimé est un « ENTIER POSTAL ».

La nomenclature donnée ci-après est celle des entiers émis par le Service des Postes et diffuses auprès du public, augmentée de quelques entiers timbrés sur commande à des types qui n'existent pas en entiers postaux usuels. Timbrés sur commande (TSC) : il s'agit d'entiers postaux fabriqués sur mesure pour une entreprise, une association, une manifestation qui en commande une certaine quantité à l'administration.

Pour les entiers postaux TSC dont le timbre imprimé existe déjà en entier postal usuel vendu au public on se reportera aux catalogues spécialisés : « Les entiers postaux de France et de Monaco » par Robert Françon et Jean Storch et « Catalogue des entiers postaux de France » édité par l'Association des Collectionneurs d'Entiers Postaux (ACEP).

Par contre, nous avons jugé utile de mentionner dans ce chapitre les entiers TSC dont le timbre imprimé n'existe pas en entier postal usuel (exemple : 10 c Pasteur vert, 4 F 50 Gandon bleu...).

Repiquages : il s'agit de surimpressions effectuées sur des entiers postaux usuels existants. Les repiquages n'apportent pas de plus-value, sauf dans quelques cas particuliers comme les annonces publicitaires permettant de vendre l'entier repiqué à un prix réduit (voir catalogues spécialisés).

ABRÉVIATIONS

AER- Aérogramme.

BJ- Bande pour journaux.

CL- Carte-lettre.

CLPM- Carte-lettre pneumatique pour Marseille.

CLPMRP- Idem, avec réponse payée.

CP- Carte postale

CPP- Carte pneumatique pour Paris.

CPRP- Carte postale pour réponse payée.

D- Date, avec date.

E- Enveloppe.

EPM- Enveloppe pneumatique pour Marseille.

EPP- Idem, pour Paris.

LI- Livret d'identité.

MC- Maxicarte

RPCE- Pneu avec réponse payée de la Caisse d'Épargne

SD- Sans date.

NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres romains entre parenthèses sont ceux des « TYPES » des timbres.

Dates des « ENTIERS » : Assez nombreux sont les entiers postaux datés.

La date dont ils sont porteurs est constituée de trois chiffres : le premier indique le millésime de l'année et les deux autres la *én*ième semaine au cours de laquelle l'entier a été imprimé dans la dite année.

Il existe des dates obliques et renversées.

Cotations : les cotes des entiers postaux avec réponse payée, oblitérés, s'appliquent à chacun des éléments de ceux-ci. Cependant, il faut admettre que la partie « réponse » mérite une majoration de 100 % et davantage si le timbre est oblitéré de l'étranger.

TIMBRES FICTIFS

En 1932, l'Administration a cessé d'utiliser des timbres-poste surchargés. Elle les a remplacés par des simili-timbres appelés par les collectionneurs "FICTIFS". Il s'agit d'un cadre entourant la mention "SANS VALEUR" et un chiffre fixant la valeur. Les couleurs sont, jusqu'en 1964, celles des timbres en cours au moment de l'impression. Cette concordance est signalée par le N° du timbre correspondant entre parenthèses. Le mode d'impression feuille à feuille sur des machines anciennes utilisé jusqu'en 1976 a généré des variétés spectaculaires dont les principales sont des valeurs renversées ou l'absence de la valeur. Celles qui sont connues sont ajoutées dans la présente édition

Les cotes de la colonne de gauche concernent les timbres neufs avec gomme d'origine intacte et sans charnière, celles de la colonne de droite, les timbres avec charnière légère. Les timbres oblitérés proprement avec un cachet de COURS PRATIQUES valent plus que les timbres avec charnière.

A partir de 1960, une unique colonne indique la valeur des timbres sans charnière. Les timbres oblitérés, sur documents d'exercices pratiques authentiques, sont très recherchés. Les oblitérations de complaisance, communes dans cette période, valent beaucoup moins.

Emission de 1932

Impression par presse "à plat" par feuilles de 150 pour les petits formats, de 75 pour les grands formats.

Petits formats: l'espace entre les chiffres et "sans valeur" mesure 3 mm.

Les grands sont au format des Merson, leur petit côté mesure 24 mm



F1	0,01 ardoise (107)	20 »	16 »
F2	0,02 brun-lilas (108)	20 »	16 »
F3	0,03 orange (109)	20 »	16 »
F4	0,05 vert (111)	6 »	4 80



F5	0,10 violet (233)	60 »	48 »
F6	0,15 brun violet (189)	6 »	4 80
F7	0,20 lilas-rose (190)	6 »	4 80
F8	0,25 jaune-brun (235)	6 »	4 80



F9	0,30 vert (174)	6 »	4 80
F10	0,40 outremer (237)	6 »	4 80
F11	0,45 violet (197)	6 »	4 80
F12	0,50 rouge-orange (199)	4 »	3 »



F13	0,65 vert-olive (234)	6 »	4 80
F14	0,75 lilas-rose (202)	6 »	4 80
F15	0,90 rouge vif (243)	6 »	4 80
F16	1,00 bleu (205)	13 »	10 50



F17	1,50 bleu clair (181)	14 »	11 20
F18	2 brun-rouge (258)	17 »	13 60



F19	3 ardoise (259)	20 »	16 »
F20	5 brun (260)	18 »	14 40



F21	10 outremer (261B)	42 »	33 »
F22	20 chaudron (262)	42 »	33 »

1932

Du n° 1 au n° 22 :

22 timbres

**350

©280

MILLESIMES

A partir d'octobre 1891, les 3 panneaux de 50 timbres constituant la feuille de vente de 150, ont reçu chacun sur leur 2^e rangée, un chiffre correspondant au millésime de l'année de fabrication (1 pour 1901, 5 pour 1915 etc...). C'est ce chiffre encadré de 2 timbres que nous cotons. (Il y en a 3 par feuille).

Seul 1 bloc de quatre surmonté d'un haut de feuille ou d'un interpanneau prouve l'absence sur la 2^e rangée de ce millésime. C'est ce bloc de 4 sans chiffre que nous cataloguons. (Il peut en exister 3 par feuille).

Durant la guerre, un papier GC, dit de grande consommation, fut utilisé. Il peut être blanc, gris, chamois, jaunâtre etc... Sur la feuille de 150 timbres l'inscription GC (dans la couleur du timbre) était apposée au centre et en haut de feuille. C'est ce bloc de 4 avec "manchette" GC qui est catalogué. (Il en existe 1 par feuille).

Les feuilles émises pour la confection des roulettes ont une disposition différente. Elles sont aussi de 150 timbres, mais d'un seul tenant sans interpanneaux. Pour les différencier avec certitude, il suffit d'un bloc de 6 avec le Millésime surmonté de 2 rangées blanches ou bien d'un bloc de 12 montrant 6 timbres verticaux se tenant (par opposition aux 5 timbres verticaux maximum des feuilles normales).

- NB :
- Pour les millésimes **, on peut tolérer une charnière sur le pont, à condition que celle-ci ne déborde pas sur les timbres.
 - Pour les millésimes oblitérés, les cotes à appliquer sont celles du millésime avec charnière.

Les Millésimes suivis d'un (*) correspondent à une impression sur papier GC.



Millésime sur la 2^e rangée



Sans millésime sur la 2^e rangée



Millésime roulette
avec 2 rangée au dessus

DOCUMENTS OFFICIELS

Collection historique réalisée par l'Administration.

De 1973 à 1992, l'Administration des Postes et Télécommunications a réalisé pour le « Musée Postal », à l'occasion de chaque parution de timbre, un Document mis en vente pendant 8 semaines.

De format 22 x 29,7, tiré sur les presses de l'Imprimerie des Timbres-Poste à Périgueux, ce Document, qui est sur velin pur chiffon d'Arches, comporte :

- le texte de la notice officielle
- l'impression du poinçon original
- une illustration gravée
- le timbre oblitéré du cachet Premier Jour
- la marque à sec de l'Imprimerie du Timbre
- le n° d'ordre de parution (que nous indiquons avant le sujet).

Depuis 1993, le « Document Philatélique Officiel édité par la Poste et tiré sur les presses de l'Imprimerie des Timbres-Poste et des Valeurs Fiduciaires » ne comporte plus de numéro d'ordre de parution ; la période de mise en vente a été portée à un an.

L'intérêt des collectionneurs se portant désormais sur d'autres rubriques il devient impossible d'établir une cote significative pour ces produits : nous avons donc cessé de les côter.

OBLITÉRATIONS "PREMIER JOUR"

Le premier timbre ayant fait l'objet d'une mise en vente anticipée régulière fut le 20 c. Rouget de l'Isle, disponible à Lons-le-Saunier et à Paris R.P. dès le 27 juin 1936. Cette exception devint une règle à peu près constante à partir du timbre Péguy (juin 1950) ; une oblitération spéciale dite « Premier Jour » l'a sanctionnée à partir du timbre Fontainebleau (février 1951) ; avec le 15 f. Jules Ferry (mars 1951), un modèle standard d'oblitération fut adopté, qui au début de 1966 (voir pages suivantes), a été modifié.

Ce type de marque n'a cependant pas l'exclusivité de la qualification « Premier Jour ». Un certain nombre d'oblitérations spéciales, illustrées ou non, de grand ou de petit format, ont pleine valeur de « Premiers Jours ». Il en est de même de quelques oblitérations ordinaires, sous réserve d'origine et de date déterminées.



Premier Jour (PJ)



Grand Format (GF)



Petit Format spécial (PF)



Ordinaire (O)



Grand Format - Premier Jour (GF-PJ)

SUR ENVELOPPES illustrées ou non

La plupart des enveloppes émises avant 1950 se présentent non illustrées.

1936		
314	20 c. Rouget de l'Isle (O), Lons-le-Saunier, 27/6	100 »
316 et 317	75 c. et 1 f. Vimy (PF), Vimy, 26/7	135 »
1938		
	Journée du Timbre, oblitér. format ord.	50 »
1939		
	Journée du Timbre, oblitér. format ord. 5/3	25 »
1940		
	Journée du Timbre	40 »
1941		
	Journée du Timbre	40 »
1942		
	Journée du Timbre, oblitér. (GF), ill. 19/4	12 »
1943		
	Journée du Timbre, oblitér. (GF), ill. 10/10	20 »
583	4 f. Beaune (GF), Beaune, 21/7	25 »
1944		
668	1 f. 50+3 f. 50, Journée du Timbre (GF), 9/12	40 »
1945		
742	4 f. + 2 f. Oradour (GF), Oradour, 13/10	35 »
743	2 f. + 3 f. Journée du Timbre (GF), 13/10	35 »
1946		
753	2 f. + 3 f. Musée Postal (GF), Paris-Salon de la Philatélie, 25/5	6 »
754	3 f. + 2 f. Journée du Timbre (GF), 29/6	25 »
759	5 f. Vézelay (GF), Vézelay, 21/7	40 »
761 et 762	3 f. et 10 f. Conférence de Paris (PF), Paris 29/7	10 »
771	10 f. U.N.E.S.C.O. (PF), Paris, 19/11	20 »
1947		
779	4 f. 50+5 f. 50, Journée du Timbre (GF), 15/3	30 »
780 à 783	3 f. 50, 4 f. 50, 6 f., 10 f., U.P.U. (PF), Paris, 7/5	125 »
PA 20	500 f. U.P.U. (PF), Paris, 7/5	350 »
784	4 f. 50, Pavie (PF), Dinan, 1/6	20 »
785	4 f. 50, Fénelon (GF), Cambrai, 12/7	20 »
786	6 f. + 4 f. Saint-Nazaire (GF), Saint-Nazaire, 2/8	40 »
787	5 f. Jamboree (PF), Moisson (S.-et-O.), 2/8	35 »
1948		
794	6 f. +4 f. Journée du Timbre (GF), 6/3	30 »

ROULETTES

Certains timbres de grande consommation destinés aux machines distributrices ont été confectionnés en « bandes sans fin ». Ils se présentent alors sous forme de bobines d'abord de 600 (tirage à plat) ou 1200 (tirage par rotative) et, depuis 1929 en bobines de 500 ou 1000 exemplaires et exceptionnellement de 2000.

Les timbres provenant de ces bobines, dites « Roulettes », se collectionnent généralement par bande verticale de 6 ou 11, afin de pouvoir les différencier avec certitude (*).

Ces timbres se présentent généralement avec les dents coupées sur un ou deux côtés.

Des feuilles de Roulettes ont parfois servi à l'approvisionnement des Bureaux, qui, les ont détaillées au public. Il existe donc des bandes horizontales de 6 timbres des Roulettes n° 11, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 31, 37, 39, 42, 43, et 47.



N°	Timbre	Type	N° au catalogue	Bande vert. de	Cote	Bande horizont. de 6
<i>A. - IMPRESSION à PLAT</i>						
1	5 c. Semeuse vert	I	137	6	250 »	
2	10 c. Semeuse rouge	IA	138	6	110 »	
3	15 c. Semeuse lignée vert-gris	IV	130c	6	1 650 »	
4	25 c. Semeuse bleu	I	140	6		
5	5 c. Semeuse orange	I	158	6	305 »	
6	10 c. Semeuse vert	IA	159a	6		
7	50 c. Semeuse lignée bleu	I	161	6	525 »	
<i>B. - IMPRESSION par ROTATIVE</i>						
8	5 c. Semeuse orange	IIB	158c	6	185 »	
9	10 c. Pasteur vert		170	11	425 »	
10	15 c. Semeuse lignée vert	VI	130f	6		
11	50 c. Pasteur bleu		176a	6		3 250 »
12	15 c. Pasteur vert		171	11	210 »	
13	20 c. Semeuse lilas-brun	IV	139c	11	460 »	245 »
14	25 c. Semeuse bleu	IIIC	140k	11	680 »	
15	75 c. Pasteur bleu		177	6	2 500 »	2 500 »
16	5 c. Blanc vert	IIB	111	11	1 300 »	650 »
17	10 c. Semeuse vert	IV	159e	11	100 »	270 »
18	30 c. Semeuse bleu	IIC	192c	11	4 800 »	2 600 »
19	1 f. Pasteur bleu		179	11	950 »	650 »
20	15 c. Semeuse brun-lilas	I	189	11	750 »	
21	40 c. Semeuse vermillon	II	194	11	7 100 »	
22	30 c. Pasteur vert		174	11	500 »	
23	50 c. Semeuse lignée rouge	III	199f	11	400 »	
24	1 f. 50, Pasteur bleu		181	11	850 »	
25	25 c. Semeuse jaune-brun	IIIC	235a	11	900 »	
26	40 c. Semeuse violet	II	236	11	500 »	
27	40 c. Semeuse outremer	II	237	11	1 250 »	
28	30 c. Paix vert		280	11	500 »	
29	40 c. Paix lilas	II	281a	11	1 400 »	
30	20 c. Semeuse lilas-rose	IV	190a	11	360 »	
31	10 c. Semeuse outremer	IV	279a	11		115 »
32	50 c. Paix rose-rouge	IIB	283d	3	480 »	
33	65 c. Paix outremer	III	365c	11	675 »	
34	30 c. Mercure rouge	II	412a	11	725 »	
35	70 c. Mercure lilas-rose	II	416a	11	1 400 »	
36	90 c. Paix outremer	II	368b	11	1 000 »	
37	15 f. Marianne de Gandon outremer	III	886d	11	530 »	3 250 »
38	6 f. Marianne de Muller brun-rouge (N'existe qu'en roulettes).		1009A	11	45 »	
39	15 f. Marianne de Muller rose carminé		1011	11	45 »	5 250 »
40	20 f. Marianne de Muller bleu	I	1011B	11	250 »	
41	25 f. Marianne de Muller rouge		1011C	11	250 »	
<i>Timbres préoblitérés</i>						
42	4 c. Blanc, surch. « Affranchissement Postes »	II	40a	6	3 250 »	3 000 »
43	5 c. Blanc, id., surch. « Affranchissement Postes »	IIB	41b	11	1 400 »	775 »
44	10 c. Semeuse vert, surch. « Affranch. Postes »	IV	51b	11	600 »	
45	15 c. Semeuse brun-lilas, surch. « Affr. Postes »	I	53	11	5 300 »	
46	10 c. Blanc, surch. « Affranchissement Postes »	II	43	11	1 025 »	
47	25 c. Semeuse jne-br., surch. « Affranch. Postes »	IIIC	57a	11		460 »
48	10 c. Semeuse outremer, surch. « Affranch. Postes »	IV	52a	11	995 »	
49	20 c. Mercure lilas, surch. « Affranch. Postes »	I	78	11	1 500 »	

Remarque : la numérotation des roulettes 8 à 49 a été modifiée en séparant les roulettes de timbres préoblitérés.

VIGNETTES DU CODE POSTAL

L'importante évolution du trafic postal à partir des années 60 a conduit l'Administration des Postes à normaliser la codification des adresses afin de faciliter la mécanisation des tâches de tri. Cette normalisation s'est opérée en deux phases : à partir de 1965 avec le lancement du code postal à 2 chiffres ; à partir de 1972 avec le lancement du code postal à 5 chiffres. Pour familiariser les usagers à ces nouveaux codes, plusieurs campagnes publicitaires ont été réalisées. Elles sont soutenues par l'émission de différents documents publicitaires mis gratuitement à la disposition du public. Parmi les nombreux objets qui ont servi de support à ces campagnes, on distingue notamment des vignettes présentées en carnets ou en feuillets.

Les cotes de ces documents concernent des pièces neuves uniquement puisqu'ils n'étaient pas destinés à recevoir une oblitération

Carnet type 1 pour le code à 2 chiffres – Edité par le service des relations extérieures des PTT en 1966 pour le département 93 SEINE-SAINT-DENIS.



Carnet de 24 vignettes rouge



200

Carnets type 2 pour le code à 5 chiffres – Edités par l'Administration des Postes en 1975 et 1976. Ces carnets de 8 vignettes étaient distribués dans les boîtes aux lettres des 21 villes participant à l'opération.



Code postal	Villes	Couleur	Papier	Cote
06000	NICE	lilas	neutre	10
06100	NICE	jaune	neutre	10
06200	NICE	bleu	neutre	10
06300	NICE	vert	neutre	10
31000	TOULOUSE	vert	neutre	10
31200	TOULOUSE	vert-bleu	neutre	10
31200	TOULOUSE	vert-bleu	azurant optique	20
31300	TOULOUSE	lilas	neutre	10
31400	TOULOUSE	bleu	neutre	10
31500	TOULOUSE	jaune	neutre	10
33000	BORDEAUX	lilas	neutre	10
33100	BORDEAUX	bleu	neutre	10
33100	BORDEAUX	bleu	azurant optique	20
33200	BORDEAUX	jaune	neutre	10

Code	Villes	Couleur	Papier	Cote
33200	BORDEAUX	jaune	azurant optique	20
33300	BORDEAUX	vert	neutre	10
33800	BORDEAUX	vert-bleu	azurant optique	14
35000	RENNES	vert	azurant optique	14
35100	RENNES	lilas	azurant optique	14
37000	TOURS	lilas	neutre	10
37100	TOURS	vert	neutre	10
37200	TOURS	jaune	neutre	10
38000	GRENOBLE	lilas	neutre	14
38100	GRENOBLE	vert	neutre	14
42000	SAINT-ETIENNE	vert	neutre	70
42000	ST ETIENNE	vert	azurant optique	14